

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Yannick GERVAIS (*procuration donnée à Florence QUIGNON*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers	
▪ En exercice	13
▪ Présents	11
▪ Votants	13

Objet : Taxe d'aménagement 2026

Délibération n°26/2025

Madame le Maire rappelle que le 06 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3.5 %, taux inchangé depuis 2015.

Il appartient au Conseil de reconduire ou de modifier le taux de cette taxe et/ou des exonérations.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacques AUBERT, membre de la Commission Finances qui ouvre le débat sur une reconduction du taux actuel ou son augmentation.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, le maintien de la Taxe d'Aménagement à 3.5 %, à compter du 1^{er} janvier 2026 et précise que cette taxe reste assortie des exonérations décidées par délibération N°45/2011 du 20 octobre 2011.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.